

LA DIRECTION VEUT SUPPRIMER LES CE DE FRANCE 3

La refonte des régions administratives, dont on s'interroge encore sur la pertinence et les considérations politiques, a conduit la Direction de France Télévisions à vouloir adopter le même découpage pour les régions de France 3.

De par le passé, il y a rarement eu correspondance rigoureuse entre les deux périmètres avec une majorité de regroupements plus ou moins larges. On pourrait donc logiquement déduire que ce maillage régional plus fin serait accompagné d'une décentralisation correspondante inversant la logique qui avait présidé à la mise en place des pôles régionaux. **Pas du tout : c'est tout le contraire qui risque de se produire avec un projet de création d'un CE unique pour l'ensemble du réseau France 3 !** Il importe donc d'examiner l'argumentation laborieuse de la Direction sur le plan économique et social avant d'examiner les conséquences de ce nouveau chambardement sur le maillage des Instances Représentatives des Personnels (CE, DP, CHSCT), sur la constitution du CCE et les délégations syndicales en région.

S'agit-il d'une initiative émanant strictement de la Direction ou celle-ci a-t-elle répondu à des sollicitations plus ou moins affichées ?

Autant de questions qui méritent d'être posées de manière précise et d'obtenir des réponses les plus claires possibles.

1. JUSTIFICATION ECONOMIQUE

- Alors qu'on va procéder à la décentralisation des Directions Régionales avec la mise en place des états-majors correspondants dont le poids salarial est à mettre en rapport avec les 500 suppressions de postes programmées en 2017,
- Alors que tout le discours officiel de la Direction plaide pour la plus grande proximité à tous les niveaux (objectifs, gestion, décisions) et qu'il est question de rendre plus d'autonomie aux régions,
- Alors que l'ensemble des établissements ultramarins n'est pas affecté et qu'il serait même question de détacher Malakoff du Siège de France Télévisions,
- Alors qu'on entend de plus en plus parler de télévisions régionales de plein exercice...

**La Direction entend fondre l'ensemble du réseau
France 3 en un seul CE !**

.../...

Elle improvise une série de motifs tous aussi légers les uns que les autres : la logique de réseau prime sur la proximité avec une instance nationale qui dicte la stratégie ! Le CE unique serait donc l'instance la plus appropriée à cette approche paradoxale de la décentralisation !

La proximité serait donc confirmée au niveau des DP et CHSCT avec également, des commissions qui n'en doutons pas, sauraient suivre et accompagner !

Si cette logique est la bonne, pourquoi la Direction la limite-t-elle au réseau France 3 ? Afin d'éviter les malentendus ou l'exploitation détournée de ses prises de positions, la CFDT précise qu'elle ne réclame en rien la même régression pour les outremer !

Pourquoi n'est-il pas possible de créer une commission réseau France 3 sur le modèle de celle qui existe au CCE pour les Outremer 1ères, afin de traiter justement les problèmes transverses ?

Bref, tout cela ne paraît pas très crédible. Il faut donc chercher ailleurs la véritable motivation de ce changement sans précédent. Auparavant, examinons quelles seront les conséquences sur le fonctionnement de toutes les instances et, surtout, sur la défense des intérêts des personnels pour laquelle elles ont été instituées ?

2. RETOMBEES DE CE CHANGEMENT SUR LES IRP DE FRANCE 3

- Réduction du nombre d'élus titulaires et suppléants des Comités d'Etablissement

Il existe actuellement 61 titulaires et 61 suppléants pour l'ensemble du réseau France 3 (4 pôles + Corse). La mise en place des pôles avait déjà réduit drastiquement le nombre de mandats, il est donc question d'aller plus loin !

Si on se réfère aux seuils définis par l'accord collectif, le CE unique réseau France 3 disposerait de 21 titulaires et 21 suppléants !

Si on instituait 1 CE par nouvelle région France 3 le total serait de 95 titulaires et 95 suppléants, chiffre inférieur à ce qui existait avant la création des pôles.

Dans la configuration actuelle, les personnels régionaux de France 3 sont représentés sur un ratio moyen de 42 salariés pour un élu, ce ratio passerait à 199 salariés pour un élu avec le CE unique !

A titre de comparaison, les 4000 salariés du réseau France 3 disposeraient d'un seul CE ! Les 1300 salariés des Outremer 1ères seraient représentés par 10 CE !

Même en faisant un effort surhumain, on se demande comment la diversité des antennes, des métiers et des implantations serait représentée efficacement par 21 élus. Ne parlons pas de la représentation des organisations syndicales, nous y viendrons plus tard.

- Mise en cause possible de la proximité sur les autres IRP (CHSCT, DP)

DP et CHSCT étaient auparavant largement décentralisés au niveau des antennes de proximité. On pourrait donc en rester là mais la Direction souhaite mettre en place des DUP (Délégations Uniques du Personnel) qui, depuis la loi Rebsamen, peuvent en théorie cumuler les prérogatives des CE, DP et les CHSCT. Si l'existence d'un seul CE lève les doutes sur l'interférence avec les DP et les CHSCT, le mélange des genres sur ces 2 instances est encore possible d'autant que la Direction évoque l'existence d'instances à géométrie variable, contrairement à ce qui se passe pour le CE !

- **Centralisation des délégations syndicales**

Les délégués syndicaux étaient autrefois désignés au niveau des antennes, puis des pôles (avec maintien du nombre de DS correspondant à celui des antennes au sein de chaque pôle). Qu'en sera-t-il sur l'ensemble du réseau France 3 ?

- **Fonctionnement et moyens dédiés aux ASC (Activités Sociales et Culturelles)**

La Direction concèderait une décentralisation (à quel niveau ?) de la gestion des ASC et se déclare prête à débattre des moyens (mais dans une négociation distincte). Pour autant, c'est bien le CE Unique qui décidera pour l'ensemble du réseau France 3. Donc, il ne s'agit en rien d'une décentralisation qui suppose aussi pouvoir de décision et non simple délégation.

3. LA DIRECTION CHOISIT SA MAJORITE ET CADENASSE LA DEMOCRATIE

S'il est vrai que ce nouveau dispositif permet à la Direction de réaliser des économies sur le nombre d'élus dans toutes les instances, ce qui lui permet de financer les améliorations qu'elle pourrait proposer sur le fonctionnement, il paraît également évident qu'elle donne suite à certaines sollicitations visant à préserver, voire amplifier, la majorité actuellement en place (CGT et FO) dans les 4 pôles régionaux de France 3.

Cette majorité serait, en effet, menacée par l'éclatement des pôles avec des régions calquées sur les régions administratives, ce qui aurait certainement des conséquences sur la composition actuelle du CCE où CGT et FO sont entrées dans une stratégie délibérée d'accompagnement de la politique de Delphine ERNOTTE. En instituant un seul CE, sans préjuger du verdict des urnes, la Direction et ses accompagnateurs / constructeurs / novateurs / créateurs / etc... écarteraient déjà le risque affiché.

Mais, tout ne s'arrête pas là. Le CE Unique, avec la majorité souhaitée, confisquerait la gestion des activités sociales et permettrait aussi l'élection de CHSCT monocolore dans chaque antenne (si tant est qu'ils y soient maintenus avec la possibilité des DUP). En effet, sachant que les CHSCT sont désignés par des grands électeurs issus des CE (membres titulaires) et des DP locaux, le poids du CE unique serait déterminant.

Cette coloration unique réglerait également la question du libre recours à des experts différents avec monopole d'un Cabinet déjà largement présent depuis l'ère DE CAROLIS et avec lequel Delphine ERNOTTE avait déjà d'excellents rapports à Orange.

Pour ce qui concerne le respect de la diversité des sensibilités syndicales, la mise en place du CE Unique (rappelons que la représentativité des syndicats est fonction des résultats obtenus au 1^{er} tour des élections CE) supprimerait la représentativité de plusieurs organisations au niveau régional, ce qui est également le but recherché par certains depuis longtemps.

Ce tableau peu engageant n'est cependant pas une fatalité et des recours existent, sans compter une autre conception de la négociation, présentée par plusieurs syndicats.

4. LES ALTERNATIVES

FO, pas à une contradiction près, estime que cette négociation est « insincère » et que la Direction ne souhaite pas aboutir à un accord. Comme la CGT, FO serait intéressée par la décentralisation de la gestion des ASC sans avoir d'états d'âme sur le CE Unique. La Direction répond, assez ennuyée d'ailleurs, que la négociation sur les moyens des IRP ne pourra intervenir qu'une fois la question du périmètre des CE résolue ! Le « deal » possible n'est donc pas permis à ce stade.

C'est ce qui conduit plusieurs syndicats à demander à la Direction d'afficher l'ensemble des dossiers impliqués : périmètres des CE, CCE, ASC, instances de proximité. Ceux-ci pourront être débattus selon le séquençage prévu et avec les syndicats compétents mais en toute connaissance de cause.

A ce stade, il semble peu probable que l'institution d'un CE unique satisfasse à l'obligation d'une validation par une double majorité (majorité de tous les syndicats ayant assisté à la négociation, qu'ils soient représentatifs ou non, et majorité des syndicats représentatifs). Dans ce cas, il sera nécessaire de saisir la DIRECCTE (Direction du Travail et de l'Emploi) dont dépend le Siège de l'entreprise, qui statuera après avoir entendu toutes les parties.

Rappelons que lors de la mise en place des pôles, la DIRECCTE avait déjà repoussé l'idée d'un CE unique des régions de France 3 et sans préjuger de sa décision, le discours ambiant sur la proximité ne devrait pas l'amener à se déjuger.

Le juge est également compétent pour se prononcer sur les critères présidant à l'institution d'un CE distinct (dont le plus déterminant est l'autonomie d'activité et de décision).

Une dernière réunion sur ce dossier a été fixée au 3 novembre 2016, la Direction devrait demander à chaque organisation syndicale de définir clairement sa position afin de transmettre ces éléments à la DIRECCTE.

Dès à présent, la CFDT tient donc à préciser :

- Son **opposition absolue** à la mise en place d'un CE unique pour le réseau France 3.
- Son attachement à la représentation de chaque région de France 3 et Outremer 1ères par le biais d'un CE spécifique.
- Son **opposition à la création de DUP** afin de ne pas opérer de confusion entre les prérogatives des instances, au détriment des intérêts des salariés.

Le double langage et la prestidigitation des deux côtés de la table, ne sauraient conduire à une régression sans précédent. L'exemple de la SFP où le monopole syndical régissait les carrières et la vie de l'entreprise a conduit à la catastrophe avec des directions qui ont su s'en accommoder ou l'utiliser. Aujourd'hui la situation est pire car il n'existe plus de terres de repli si France Télévisions suit un jour la même trajectoire funeste.

Paris, le 19 octobre 2016